




  
**Commune de Montgeron**  
 (Essonne)

**Plan local d'urbanisme**  
*PLAN DE ZONAGE*

Échelle 1/2 000<sup>ème</sup>

Modification n°1 approuvée par le Conseil municipal du 21 décembre 2017  
 Modification n°2 approuvée par le Conseil Municipal du 21 novembre 2019  
 Projet de modification n°3 – enquête publique

**Légende**

- Limite de zone
- Périmètre d'attente de projet (L.151-41 5°)
- Limite d'implantation obligatoire
- Espace Boisé Classé (L.113-1 et L.113-2)
- Emplacements réservés (L.151-41)
- Lisière de 50 m des massifs boisés de plus de 100 ha
- Linéaire commercial (L.151-16)
- Ensembles bâtis remarquables (L.151-19)
- Batiment remarquables (L.151-19)
- Espace vert protégé (L.151-23)
- Alignement d'arbres (L.151-23)
- Haies à créer (L.151-23)
- Arbre isolé (L.151-23)
- Ruelles (L.151-19)
- Liaison à préserver ou à créer (L.151-38)
- Périmètre concerné par un PPRI
- Unité fonctionnelle de zone humide prioritaire
- Périmètre de 500 m de la gare RER (tracé indicatif) (L.152-6)

- UA; UAa
- UB
- UC
- UD; UDa; UDb
- UEa; UEb; UEc
- UF; UF'; UFa; UFb; UFc; UFd
- UI; UIa; UIb; UIc
- UL ; ULa
- N; Na; Nb; Nz

**Éléments ajoutés dans le cadre de la modification**

- Arbres remarquables (L.151-23)
- ★ Patrimoine bâti (L.151-19)
- Espace vert protégé (L.151-23)

**TABEAU DES ARBRES REMARQUABLES IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME**

N°	Arbre remarquable	Surface (m²)
1	1 Rue de la République	100
2	1 Rue de la République	100
3	1 Rue de la République	100
4	1 Rue de la République	100
5	1 Rue de la République	100
6	1 Rue de la République	100
7	1 Rue de la République	100
8	1 Rue de la République	100
9	1 Rue de la République	100
10	1 Rue de la République	100
11	1 Rue de la République	100
12	1 Rue de la République	100
13	1 Rue de la République	100
14	1 Rue de la République	100
15	1 Rue de la République	100
16	1 Rue de la République	100
17	1 Rue de la République	100
18	1 Rue de la République	100
19	1 Rue de la République	100
20	1 Rue de la République	100
21	1 Rue de la République	100
22	1 Rue de la République	100
23	1 Rue de la République	100
24	1 Rue de la République	100
25	1 Rue de la République	100
26	1 Rue de la République	100
27	1 Rue de la République	100
28	1 Rue de la République	100
29	1 Rue de la République	100
30	1 Rue de la République	100
31	1 Rue de la République	100
32	1 Rue de la République	100
33	1 Rue de la République	100
34	1 Rue de la République	100
35	1 Rue de la République	100
36	1 Rue de la République	100
37	1 Rue de la République	100
38	1 Rue de la République	100
39	1 Rue de la République	100
40	1 Rue de la République	100
41	1 Rue de la République	100
42	1 Rue de la République	100
43	1 Rue de la République	100
44	1 Rue de la République	100
45	1 Rue de la République	100
46	1 Rue de la République	100
47	1 Rue de la République	100
48	1 Rue de la République	100
49	1 Rue de la République	100
50	1 Rue de la République	100
51	1 Rue de la République	100
52	1 Rue de la République	100
53	1 Rue de la République	100
54	1 Rue de la République	100
55	1 Rue de la République	100
56	1 Rue de la République	100
57	1 Rue de la République	100
58	1 Rue de la République	100
59	1 Rue de la République	100
60	1 Rue de la République	100
61	1 Rue de la République	100
62	1 Rue de la République	100
63	1 Rue de la République	100
64	1 Rue de la République	100
65	1 Rue de la République	100
66	1 Rue de la République	100
67	1 Rue de la République	100
68	1 Rue de la République	100
69	1 Rue de la République	100
70	1 Rue de la République	100
71	1 Rue de la République	100
72	1 Rue de la République	100
73	1 Rue de la République	100
74	1 Rue de la République	100
75	1 Rue de la République	100
76	1 Rue de la République	100
77	1 Rue de la République	100
78	1 Rue de la République	100
79	1 Rue de la République	100
80	1 Rue de la République	100
81	1 Rue de la République	100
82	1 Rue de la République	100
83	1 Rue de la République	100
84	1 Rue de la République	100
85	1 Rue de la République	100
86	1 Rue de la République	100
87	1 Rue de la République	100
88	1 Rue de la République	100
89	1 Rue de la République	100
90	1 Rue de la République	100
91	1 Rue de la République	100
92	1 Rue de la République	100
93	1 Rue de la République	100
94	1 Rue de la République	100
95	1 Rue de la République	100
96	1 Rue de la République	100
97	1 Rue de la République	100
98	1 Rue de la République	100
99	1 Rue de la République	100
100	1 Rue de la République	100

**Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme**  
 Bénéficiaire des emplacements réservés : Commune de Montgeron

N°	Destination	Surface approximative en m²	Largeur approximative
1	Élargissement de voirie (trottoir), rue des Bois	113	0 à 4 mètres
2	Élargissement de voirie (trottoir), rue d'Eschborn	160	2 mètres
3	Élargissement de voirie (trottoir), rue du Général Leclerc	342	1,5 à 3 mètres
4	Élargissement de voirie (trottoir), rue du Général Leclerc / rue de Concy	492	1 à 2,5 mètres
5	Création d'une liaison de circulation douce (jonction des rues Villehardouin et Bastier de Bez)	583	5 mètres
6	Élargissement de voirie (trottoir), rue du Gustave Eiffel	333	2 mètres
7	Création d'une liaison de circulation douce (jonction parc de Rottembourg – rue des Prés Montagne Crèvecoeur	113	2,5 mètres
8	Élargissement de voirie, avenue de la République / rue Lelong / rue Cassin	350	-
9	Élargissement de voirie (trottoir), rue du moulin de Senlis	82	1 à 1,5 mètres
10	Élargissement de voirie, rue du Docteur Léon Deglaire	487	5 mètres
11	Création d'une liaison verte	708	10 mètres

130      65      0      130 Mètres